Police NyonRégion

Conseil Intercommunal de la Police de la région de Nyon

Procès-verbal

Numéro	6 - 2018	
Séance	ordinaire	
Date	2 mai 2018	
Lieu	Nyon, à la salle du SDIS – route de Champs-Colin 4	
Heure	20h00	Fin de séance à 21h55
Auteur PV	Raphaël Bourqui (Secr)	
Distribution : aux personnes ci-dessous – Préfecture de Nyon – Greffe de Nyon – Greffe de Prangins – Greffe de Crans-près-Céligny – Secrétariat du CoDir		
Prochaine séance	mercredi 26 septembre 2018, 20H00, Crans-près-Céligny, rue du Grand Pré 25 dans le carnotzet communal	

Présent(e)s	Bossert Henri (Prés)	Président	Excusé(e)s	de Bourbon Parme Louis
	Soldini Sacha	Vice-prés.		Vuagniaux Christine
	Chauvet Christine	Scrutatrice		Bourqui Fabien
	Cretegny Pierre			Hainard Jean-Michel
	Favre Suzanne			
	Girard Sven	Scrut /supp	Absent(e)s	Barrense-Dias Yara (démission)
	Juzgado Serge			
	Miéville Michèle			
	Ramel Ione			
	Schnider Rudolf			
	Vuille Jean-Pierre	Scrut /supp		
	Vioget Karadag Corinne			
	Bochud Georges			
	Tschuy Frédéric	Scrutateur		
	Widmer Yonnel			
	Faraut-Linares Roxane (RFL)	CoDir		
	Faillettaz Jean-Luc (JLF)	CoDir		
	Durgnat-Levi Alice (AD)	CoDir		
	Faillettaz Sébastien (SF)	Secr.génér		

Ordre du jour :

1. Appel 3
2. Approbation du procès-verbal n° PV05-2017, séance du 27 septembre 2017 3
3. Assermentation de Mme Michèle Miéville et de M. Ione Ramel 3
4. Approbation de l'Ordre du jour (point 8 ne sera pas ouvert) 3
5. Communications du bureau du Conseil 3
6. Communications du Comité de Direction 3
7. Interventions (dépôt de motions, postulats, interpellations) 3
8. ~~Réponses aux motions, postulats, interpellations, questions~~ – non traité, selon point 4 3
9. Rapports des commissions 3
10. Préavis, informations du CoDir 4
11. Election statutaire – remplacement d'un membre de la CoGeFin 4
12. Divers - En rapport avec les objets traités lors de la séance 4

Le Président ouvre la séance en saluant le CoDir et son secrétaire général, les membres du conseil ainsi que les invités dont le commandement de la Police de Nyon avec le Cdt Olivier Rochat, le Cap Schmidt, l'Adj Rihs, le Lt Magnin, M. Stauffer, M. Delacrausaz et les membres du Conseil communal de Nyon qui ont été mandatés pour traiter postulat de M. Carrard.
Messieurs Miéville, Girard et Gauthier-Jaques, membres de cette commission nyonnaise, se sont excusés.

Il souhaite la bienvenue aux deux nouveaux membres du Conseil intercommunal de la PNR.

Présentation de M. Alain Favre sur le thème du système de financement de l'organisation policière vaudoise.

Dans son exposé, M. Favre fait la démonstration du financement actuel de l'organisation policière vaudoise, soulignant que le coût réel ne correspond pas au coût effectif des prestations délivrées. En effet, le coût réel se devait d'être intégré dans un mécanisme de financement à deux rideaux : une facture de 21 millions payée par les communes délégatrices et un solde d'environ 43 millions payé via le système de la péréquation. Il est dès lors erroné de déterminer le coût du policier par habitant sur la base du coût dit réel. Il rappelle ensuite que ce mécanisme de financement oblige les communes dotées d'une police municipale/intercommunal à payer, d'une part, les prestations délivrées par leur propre police et d'autre part, les prestations délivrées par la police cantonale aux communes délégatrices. Il ajoute que certaines d'entre elles réalisent quelques économies due au système qui veut que les prestations facturées ne dépassent pas la part péréquative de 2 points d'impôt. Enfin, il convient de préciser que ce mécanisme a été « figé » par le Conseil d'Etat jusqu'en 2022.

Délibérations :

1. Appel

Lors de l'appel nous apprenons par les représentants de la commune de Nyon que Mme Yara Barrense-Dias a démissionné du Conseil communal. De ce fait elle est démissionnaire Conseil intercommunal de la PNR.
Effectué : ***15 présents, 3 excusés, 2 absents***

2. Approbation du procès-verbal n° PV05-2017, séance du 27 septembre 2017

Le procès-verbal est parcouru page par page et ne fait l'objet d'aucune demande de modification.

Décision : **accepté par 12 voix,** les 2 nouveaux membres ne s'expriment pas

3. Assermentation de Mme Michèle Miéville et de M. Ione Ramel

Prés : accueille ces deux membres et procède aux assermentations

4. Approbation de l'Ordre du jour (point 8 ne sera pas ouvert)

Prés : Constate que la convocation est conforme aux statuts et que les documents ont été reçus.
Les points 7 & 8 sont est objet, il soumet de ne pas les ouvrir

Décision : **accepté** par 14 voies, **à l'unanimité**

5. Communications du bureau du Conseil.

Prés : informe les nouveaux membres sur le fonctionnement du Conseil.
Remercie le corps de Police pour l'invitation au rapport annuel du 9 mai à 19h00 à la salle communale de Nyon.

6. Communications du Comité de Direction.

RFL : présente M. Stéphane Magnin, membre de l'état-major, chef de la division communauté et voie publique (ancienne police de proximité dirigée par le Plt Gilgen). Il s'occupe, entre autres, des manifestations et de la déontologie.

Souhaite également la bienvenue à M. Frédéric Delacrausaz qui est le nouveau responsable de la comptabilité en remplacement de Mme Valérie Haussermann qui est partie dans un nouveau défi professionnel.

La Municipalité de Nyon a déposé le préavis pour l'étude de l'hôtel de police. L'accréditation de la PNR en 2021 reste un objectif atteignable.

Le « 117 express » est un nouveau concept de communication, avec un collaborateur responsable, pour informer / collaborer avec la presse.

7. ~~**Interventions (dépôt de motions, postulats, interpellations)**~~ – non traité, selon point 4

8. ~~**Réponses aux motions, postulats, interpellations, questions**~~ – non traité, selon point 4

9. Rapports des commissions

1/2018 – Comptes 2017 (CoGeFin)

M.Schnider : lecture des conclusions du rapport
Il relève la qualité de la documentation

Prés : constate qu'il n'y a pas de question, fait la lecture des conclusions du rapport et ouvre le vote.

Décision : **accepté à l'unanimité.**

2/2018 – Rapport de gestion 2017 **(CoGeFin)**

M.Tschuy : fait la lecture des conclusions du rapport
RFL : la commission a-t-elle formulé des demandes d'adaptations ?
M.Tschuy : non
M.Schnider : les demandes des années précédentes ont été satisfaites.
M.Soldini : confirme que les statistiques sur les violences conjugales font dorénavant partie du rapport.

Prés : constate qu'il n'y a pas de question, fait la lecture des conclusions du rapport et ouvre le vote.

Décision : **acceptés à l'unanimité**

10. Préavis, informations du CoDir

M.Schnider : demande l'état de l'avancement du règlement de police commun
RFL : le projet est abouti, doit passer par le service des communes puis dans les Municipalités

11. Élection statuaire – remplacement d'un membre de la CoGeFin

Prés : lance un appel à la candidature pour remplacer le délégué de Nyon et trouve un écho chez Mme Vioget Kadarag

Décision : **élection tacite par acclamation**

12. Divers - En rapport avec les objets traités lors de la séance

M.Cretegny : est surpris de constater des contrôles radar sur des secteurs hors des zones 50 km/h
Cmdt Rochat : l'ensemble du territoire des 3 communes est couvert.
Une coordination se met en place avec les différentes polices pour éviter un cumul de contrôle sur un même itinéraire.

M.Soldini : souhaiterait que les dépêches « 117 express » soient diffusées aux membres du Conseil
CoDir : ne s'y oppose pas, demande approuvée

M.Schnider : relève le problème du littering
Cmdt Rochat : la PNR fait de la prévention dans les écoles, de la petite enfance aux adultes, explique les mesures prises et en cours pour réduire et combattre les nouveaux tags et convaincre de le faire effacer. Il est plus difficile d'inciter les privés pour un procédure d'effacement.

Le système smartcockpit est présenté par le Sgtm Merminod et commenté par le Cdt Rochat. Il s'agit d'un outil d'analyse informatique avec des cartes dynamiques qui inventorient les interventions sur une période variable choisie. La visualisation par types des interventions, vols, atteintes au patrimoine, nuisances sonores, etc..., permet d'ajuster la présence policière pour améliorer la dissuasion et développer des scenarii prévisionnels. Il est répondu à toutes les questions.

Prés : clôt la séance

Le Président
Henri Bossert

Le Secrétaire
Raphaël Bourqui